

<b>DEPARTEMENT DE L'ARDECHE</b> ----- <b>ARRONDISSEMENT DE TOURNON</b>	 <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT</b> <u>Décision n° DP-2020-378</u>
--	---

**OBJET : CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE « CONTRÔLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE ET DE SUIVI RÉGULIER DES REJETS» n°202023**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

**VU** les articles 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

**CONSIDÉRANT** qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier à un prestataire privé les prestations désignées en objet,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

La conclusion de l'accord-cadre mono-attributaire cité en objet avec le Département de la Drôme, sise Hôtel du Département, 26 avenue du Président Herriot à VALENCE CEDEX 09 (26026).

Le montant maximum annuel est de 100 000 euros HT.

La durée de l'accord-cadre est de deux ans, reconductible une fois deux ans.

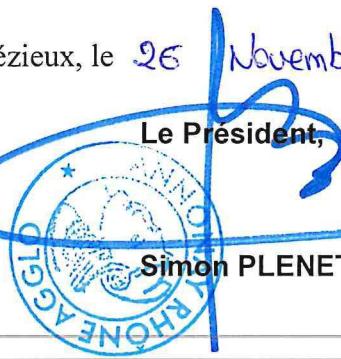
**Article 2 :**

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de TOURNON pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Fait à Davézieux, le 26 Novembre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP

